

## Article paru ce matin dans un quotidien montréalais

Le maire de Brossard, Paul Leduc, rectifie les faits

**Brossard, le 8 avril 2016** – Le maire de Brossard, Paul Leduc, a tenu à rectifier les faits quant à un article paru ce matin dans le *Journal de Montréal*.

Il a qualifié d'erroné les informations selon lesquelles il aurait enfreint la *Politique de gestion contractuelle*. Cette politique relève de l'administratif et non du politique. À cet égard, l'achat de biens, d'équipements, de contrats et de services incombe exclusivement à la direction des finances.

### Participation des élus aux comités de la Ville

Le maire a également tenu à apporter des précisions quant à la manière dont sont confiés, aux élus, les mandats au sein des commissions et des comités supralocaux, municipaux et d'organismes locaux.

Contrairement à ce qui est indiqué dans l'article, il est inexact de dire que M. Alexandre Plante siège au plus grand nombre de comités, puisque d'autres conseillers siègent sur un nombre équivalent de comités à la Ville.

Le maire tient à souligner que c'est le conseil de ville qui entérine, par voie de résolution, la décision de nommer, auprès des instances locales, régionales et métropolitaines, les élus qui seront appelés à assurer une représentation auprès de ces différentes structures municipales.

La connaissance du maire à l'égard des profils de chacun des conseillers, conjuguée à un dialogue ouvert, quant aux présentes désignations, ont concouru à l'obtention d'un consensus au sein du comité de planification et à leurs adoptions, à l'unanimité, par le conseil de ville.

S'appuyant sur une prise en considération de plusieurs critères, l'affectation de ces responsabilités est le reflet d'un amalgame qui allie une juste combinaison entre les différents savoirs et les expériences multiples. Ces désignations et le traitement associés sont de nature publique et le Conseil a agi en toute transparence. « L'expertise de tous les élus de mon équipe est mise à contribution et nous misons sur les compétences et l'intérêt de chacun pour l'attribution des mandats », a conclu le maire Leduc.

– 30 –

Source : Direction des communications  
Ville de Brossard  
450 923-6311